

Term	Définition
Activité	Tâche spécifique effectuée pour laquelle des ressources sont utilisées. C'est un composant du module de travail qui peut ou non résulter en un livrable ou une réalisation.
Activité pilote	Une mesure pratique mise en œuvre dans le cadre d'un projet de coopération territoriale qui vise à tester ou à piloter des stratégies et des outils dans les régions partenaires.
Aide d'état	<p>Aide d'État signifie une mesure d'une autorité publique (nationale, régionale ou locale) utilisant des ressources publiques pour favoriser certaines entreprises ou la production de certains biens. Un acteur économique qui bénéficie d'une telle aide jouit ainsi d'un avantage par rapport à ses concurrents. Le contrôle des aides d'État reflète donc le besoin de maintenir une compétition libre et équitable au sein de l'Union européenne.</p> <p>Une aide accordée de manière sélective par des États Membres ou par des ressources d'état et qui risquent d'affecter les affaires commerciales entre les États Membres ou de fausser la concurrence est donc interdite (article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Mais l'aide d'État peut néanmoins être permise si elle est justifiée par des objectifs d'intérêt économique général, si elle relève du Règlement général d'exemption par catégorie (par ex. l'article 19 - Coûts de coopération des PME dans la CTE), si elle reste inférieure au seuil de minimis ou si elle a été notifiée à la DG de la concurrence et approuvée par elle.</p>
Allocation au prorata des coûts	Répartition proportionnelle des coûts, recettes, parts, etc. à un projet ou à un partenaire de projet, fondée sur une méthode de calcul juste, équitable et vérifiable.
Amortissement	<p>La dépréciation est la perte de valeur d'un bien au cours du temps.</p> <p>Le prix d'achat total d'un bien est éligible s'il est utilisé uniquement pour le projet, durant toute sa vie économique et d'amortissement. La dépréciation peut être éligible à condition que le coût se rapporte exclusivement à la période de soutien et qu'aucune subvention publique n'ait contribué à l'acquisition du bien déprécié.</p>

Analyse de risques	<p>Visé à mieux comprendre le projet et son environnement et / ou le partenaire de projet afin d'identifier et d'évaluer les risques importants de rapports inexacts dus à de la fraude ou à des erreurs. Les méthodologies d'échantillonnage comprennent souvent des évaluations de risques servant de base à la planification de la méthodologie d'échantillonnage.</p>
Annexe	<p>Documents joints au dossier principal à soumettre au programme à différents stades (par ex. Formulaire de candidature, Rapport d'avancement).</p>
Avantage	<p>Les améliorations mesurables résultant d'une réalisation perçue comme un avantage par une ou plusieurs parties prenantes.</p>
Barèmes standard de coûts unitaires	<p>Une des options de coûts simplifiée. Un barème standard de coûts unitaires est constitué de prix standards pré-établis qui s'appliquent à des quantités pré-définies se rapportant à une activité. Les dépenses éligibles sont calculées en multipliant le coût standard par les unités obtenues (activités quantifiées, apport, etc.). En général les barèmes standards de coûts unitaires sont basés sur des procédures, visant à couvrir, par la meilleure approximation possible, les véritables coûts d'exécution d'un projet. Ils peuvent aussi être basés sur les réalisations ou définis à la fois sur les procédures et les réalisations. Les barèmes standards de coûts unitaires sont établis sur la base de méthodes de calcul justes, équitables et vérifiables.</p>
Bénéficiaire	<p><i>voir Partenaire de projet</i></p>
Budget total	<p>Le budget total d'un projet établi sur la base des coûts prévus par tous les partenaires de projet et qui figurent dans le Formulaire de candidature.</p>
Budget total éligible	<p>Le budget total éligible indique le montant du budget total d'un projet qui fait l'objet d'un cofinancement du programme. Dans le Formulaire de candidature, il est calculé sur la base du budget total, en excluant les recettes nettes potentielles du projet.</p>
Catégorie de dépenses	<p><i>voir Ligne budgétaire</i></p>
Certificat de contrôle	<p>Un certificat qui atteste qu'un contrôleur a satisfait aux exigences de son État membre.</p>

<p>Chef de File (partenaire)</p>	<p>Participant du projet qui prend en charge la responsabilité générale du développement et de la mise en œuvre du projet. Il incombe à chaque Chef de file de conclure l'Accord de partenariat (avec ses partenaires de projet) et les Conventions d'octroi (avec l'Autorité de gestion), d'assurer une bonne gestion du projet transfrontalier / transnational ainsi que de la mise en œuvre du projet et du transfert des contributions FEDER dues aux partenaires individuels.</p>
<p>Co-financement</p>	<p>Le soutien financier fourni au projet. En fonction du programme, il peut comprendre des fonds de soutien de l'UE (FEDER, IPA II, ENI) et équivalent FEDER (par ex. fonds norvégien).</p>
<p>Cohérence</p>	<p>Vérifier si un chiffre figurant dans un document est identique au même chiffre figurant dans un autre document (par ex comparaison des valeurs d'un relevé bancaire avec la liste des dépenses).</p>
<p>Contrat de subvention</p>	<p>Accord de subvention entre l'autorité contractante (autorité de gestion) et le chef de file.</p>
<p>Contrepartie financière</p>	<p>Contrepartie du cofinancement du programme sécurisée par les partenaires (payée par les partenaires à partir de leurs propres ressources ou payée aux partenaires à partir de ressources externes). En fonction de la source de la contribution (ressources propres du partenaire, sources externes) et son statut juridique, la contribution peut être publique et / ou privée. (Voir aussi <i>Contribution privée, Contribution publique</i>)</p>
<p>Contrepartie publique</p>	<p>Les fonds du programme ne couvrent qu'une portion des dépenses du projet. Le reste doit provenir d'autres sources, comme par exemple des ressources propres des partenaires ou des ressources externes mais il ne peut pas provenir d'autres fonds de l'UE. La contribution publique se rapporte au montant sécurisé par les partenaires, provenant de sources ayant un statut juridique public. (Voir aussi <i>Contribution</i>)</p>
<p>Contribution en nature</p>	<p>Des contributions sous forme de travail, biens, services, terrains et biens immobiliers pour lesquelles aucun paiement cash accompagné de factures ou de pièces de valeur probante équivalente n'a été effectué.</p>

Contribution privée	<p>Les fonds du programmes ne couvrent qu'une portion des dépenses du projet. Le reste doit provenir d'autres sources, comme par exemple des ressources propres des partenaires ou des ressources externes mais il ne peut pas provenir d'autres fonds de l'UE.</p> <p>La contribution privée se rapporte au montant sécurisé par les partenaires, provenant de sources ayant un statut juridique privé. (Voir aussi Contribution)</p>
Contrôle	<p>Contrôle signifie toute mesure prise pour fournir une assurance raisonnable concernant l'efficacité, l'efficience et la rentabilité des opérations, la fiabilité des rapports, la préservation des actifs et de l'information, la prévention, la détection et la correction de fraudes et d'irrégularités ainsi que leur suivi, et la gestion adéquate des risques se rapportant à la légalité et à la régularité des transactions sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes ainsi que de la nature des paiements concernés. Les contrôles peuvent impliquer diverses vérifications. (Voir aussi <i>Vérification</i>)</p>
Contrôle de vraisemblance	<p>Une vérification standard effectuée par les contrôleurs pour vérifier que les dépenses se rapportant au projet sont crédibles et probables. Les vérifications de vraisemblance reposent sur le jugement professionnel du contrôleur.</p>
Contrôle sur place	<p>Contrôles effectués par les contrôleurs de premier niveau (CPN) (et les autorités de gestion) sur les lieux d'un partenaire de projet ou tout autre lieu lié au projet, par exemple pour vérifier l'existence et la réalité des équipements et biens achetés. Souvent compris comme faisant référence à des contrôles effectués par les CPN, SC et AA.</p>
Contrôleur réviseur	<p>Un deuxième contrôleur qui vérifie les contrôles effectués par le contrôleur principal (<i>principe des 4 yeux</i>). Les vérifications portent souvent sur des échantillons. Le vérificateur du contrôleur peut être un pair ou un supérieur hiérarchique.</p>
Contrôleur/CPN contrôleur de premier niveau	<p>Abrégé de Contrôleur de premier niveau</p>

Convention Partenariale	Convention signée par le Chef de file et tous les Partenaires de projet qui comprend tous les devoirs et les responsabilités de chacun des partenaires de projet avant, pendant et après la mise en œuvre du projet.
Coopération transfrontalière	La collaboration entre des régions adjacentes transfrontalières. L'objectif principal est de réduire les effets négatifs des frontières et de leurs barrières administratives, juridiques et physiques, d'aborder des problèmes communs et de développer des potentiels inexploités. Grâce à la gestion conjointe des programmes et des projets, la compréhension mutuelle et la confiance réciproque sont renforcées résultant en une meilleure démarche de coopération.
Coût direct	Les coûts directs sont les coûts attribués directement au projet. Ils se rapportent directement à une activité individuelle de l'organisation partenaire et le lien avec cette activité distincte peut être démontré (par exemple par un système d'enregistrement direct du temps consacré à l'activité).
Coût indirect	Les coûts indirects sont les coûts qui ne peuvent pas être attribués intégralement au projet car ils se rapportent à diverses activités de l'organisation partenaire. En tant que tels, les coûts ne peuvent pas être liés directement à une activité individuelle, il est difficile de déterminer avec précision le montant imputable à cette activité (par exemple frais de téléphone, eau, électricité, etc.).
Coûts de préparation	Coûts pris en charge par des partenaires de projet lors d'activités liées directement à la préparation du projet (par ex. développement de l'idée du projet, réunions avec les partenaires du projet / les organismes du projet (Points de contact, SC), préparation de la candidature, etc.).
Coûts engagés	Coûts accumulés pour la préparation et / ou la mise en œuvre du projet qui sont inscrits au passif du bilan de l'organisation partenaire jusqu'à ce qu'ils soient acquittés ou payés. Les coûts engagés peuvent inclure à la fois les coûts directs et indirects.

Coûts partagés	Coûts du projet communs à au moins deux partenaires de projet et donc répartis entre eux selon une méthode transparente, juste et équitable. Les coûts partagés découlent d'une mise en œuvre conjointe du projet, et sont liés à des activités qui bénéficient à un certain nombre de partenaires de projet ou à tout le partenariat (par ex. activités se rapportant à la gestion du projet, aux communications du projet).
Coûts réels	Dépenses véritablement encourues et payées (en prenant en compte tous les rabais, réductions ou soutiens financiers) et justifiées par des factures ou autres documents de valeur probante équivalente.
Critères de coopération	Les quatre critères communs utilisés pour évaluer le degré de coopération des projets. Les partenaires de projet devront coopérer pour le développement et la mise en œuvre des projets. De plus, ils devront collaborer en matière de personnel ou de financement de projet, ou pour les deux. Pour les projets de programmes portant sur des régions ultrapériphériques et des pays ou territoires tiers, les partenaires de projet sont requis de coopérer uniquement dans deux domaines : 'développement conjoint' et 'mise en œuvre conjointe'.
Critères d'évaluation (de la qualité)	Un ensemble de questions d'évaluation sur lesquelles seront basés le jugement et la décision de financer ou non le projet. Cet ensemble de questions est utilisé après que le projet ait été déclaré conforme par le contrôle administratif et d'éligibilité.
Délai	Une période de temps avant l'occurrence d'une activité ou d'une livraison quand l'activité ou la livraison a lieu plus tard que prévu initialement. Écart de planning.
Dépense totale	Toutes les dépenses encourues et payées (ou calculées en se basant sur les options de coûts simplifiés) par des partenaires de projet se rapportant à la mise en œuvre des activités du projet.
Dépense totale éligible	Tous les dépenses qui sont conformes aux Règlements de l'UE et du programme, et aux règles nationales, et qui sont donc éligibles pour le cofinancement fourni par le programme. Dans le Rapport d'avancement, le total des dépenses éligibles est calculé sur la base des dépenses totales, en excluant les recettes nettes potentielles générées par le projet

Développement durable (viable, tenable)	Augmentation de l'activité économique qui respecte l'environnement et utilise les ressources naturelles harmonieusement afin que la capacité des générations futures à satisfaire à leurs propres besoins, ne soit pas compromise.
Déviaton	La déviation est un écart par rapport au plan initial présenté dans le formulaire de candidature. Les déviations sont des changements mineurs par rapport au plan de travail (elles peuvent être positives ou négatives en termes de délai) qui (selon le règlement du programme) ne requièrent pas de procédure de changement 'officielle' alors que les changements requièrent une procédure de changement (selon le règlement du programme).
Dossier de candidature	Tous les documents requis pour une demande de financement. Le Formulaire de candidature constitue la partie essentielle du dossier, il est souvent accompagné de diverses annexes (en fonction des règles du programme).
Durabilité / pérennité	La durabilité des réalisations et des résultats du projet fait référence à l'impact à long terme de l'accomplissement du projet, allant au-delà de la durée du projet.
Echantillonnage	Vérification de moins de 100 % d'éléments d'une ligne budgétaire donnée basée sur une méthodologie définie à l'avance et sur le jugement professionnel du contrôleur.
Entretien	Une discussion documentée, par exemple entre un partenaire de projet et un contrôleur de premier niveau. Les entretiens peuvent être soit plutôt courts et se rapporter à une question ouverte spécifique ou être relativement approfondis, par exemple pour mieux comprendre une procédure comptable, les questions d'approvisionnements, les transferts de fonds aux partenaires, etc.
Equipement	L'équipement est un outil, un dispositif, un instrument, un logiciel, etc. acheté, loué ou obtenu en leasing, par une organisation partenaire, et qui est nécessaire à l'atteinte des objectifs du projet. Cela inclus l'équipement déjà en possession de l'organisation partenaire et utilisé pour effectuer des activités du projet (seul le coût pro-rata se rapportant au projet est éligible).
Examen et tenue des documents et des dossiers	L'examen consiste à lire et à comprendre tout élément pertinent : document, enregistrement électronique ou impression d'un enregistrement électronique. C'est une procédure standard des contrôleurs de premier niveau et du secrétariat conjoint.

FEDER	<p>Fonds Européen de Développement Régional. Un fonds de l'UE prévu pour contribuer à réduire les déséquilibres entre les régions de la Communauté. Le Fonds a été créé en 1975, il accorde une assistance financière à des projets de développement dans les régions les plus pauvres. En termes de ressources financières, le FEDER est de loin le plus grand des fonds structurels de l'UE.</p> <p>L'objectif principal du FEDER est de surmonter les faiblesses structurelles des régions les plus pauvres pour combler l'écart existant entre ces régions et les régions plus riches.</p>
Formulaire de candidature	<p>Document contraignant qui décrit le projet (objectifs, résultats, réalisations, partenariat) et donne des informations détaillées sur le plan de travail et les chiffres financiers. Le FC doit être soumis durant la procédure de sélection. Il est évalué par les organismes du programme, afin de sélectionner les projets qui seront financés par le programme. Après l'approbation du projet, le FC devient le document de référence pendant toute la période de mise en œuvre du projet et ce, jusqu'à sa clôture. Son contenu peut, dans une certaine mesure, faire l'objet de changements pendant la mise en œuvre mais à condition de respecter les règles et les procédures du programme relatives aux modifications de projet.</p>
Groupe cible	<p>Des particuliers et / ou des organisations qui sont touchés directement et positivement par les réalisations du projet. Les groupes cibles ne reçoivent pas forcément de subvention financière et ils ne sont même pas forcément impliqués directement dans le projet mais ils exploitent les réalisations du projet pour leur propre bénéfice.</p>
IEV	<p>Instrument européen de voisinage (2014-2020). Fonds disponibles pour les partenaires de pays situés à l'est et au sud des frontières externes de l'UE conformément à la Politique européenne de voisinage, y compris l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Algérie, la Biélorussie, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Moldavie, la Palestine, la Syrie, la Tunisie, l'Ukraine et la Russie.</p>
Indicateur de réalisation du Programme	<p>Un indicateur décrivant le produit 'physique' résultant de l'utilisation des ressources au travers de la mise en œuvre d'actions.</p>

Instruction du projet	Une partie de la procédure de sélection des projets. Elle comporte des évaluations de qualité approfondies de la candidature de projet.
Instruction du projet	L'évaluation du projet a lieu pendant et / ou après sa mise en œuvre et elle vise à obtenir un jugement impartial sur les accomplissements du projet (portée et qualité des réalisations et des résultats) et de son impact.
Investissement	<p>Le terme investissement se rapporte à une réalisation d'une activité de projet ou à des activités encore utilisées par le groupe cible du projet après la fin du projet. Conformément à l'article 3 du règlement FEDER (UE) 1301/2013, les investissements productifs, les investissements d'infrastructure, et les investissements fixes d'équipement font partie des types d'activités à soutenir par le FEDER en 2014-2020.</p> <p>Dans tous les cas, les dépenses se rapportant aux investissements peuvent être imputées à diverses lignes budgétaires HIT : le type du coût détermine la ligne budgétaire appropriée.</p> <p>Les investissements d'infrastructure comprennent des dépenses pour le financement de l'infrastructure et des travaux de construction qui ne relèvent pas du champ d'application des cinq catégories de coûts définies dans l'article 18 du Règlement CTE (UE) 1299/2013.</p>
Jugement professionnel	Il repose sur les connaissances, l'expérience, les formations, qui sont pertinentes pour des prises de décisions informées comme par ex. pour les vérifications nécessaires pour les contrôles de premier niveau.
Langue du Programme	La langue à utiliser pour toutes les communications entre les porteurs de projet / bénéficiaires et les organismes du programme. Il peut y avoir plusieurs langues.
Lettre d'Intention	Une déclaration signée par chaque partenaire de projet confirmant sa connaissance des règles et des exigences du programme et ce à quoi il s'est engagé. Il est possible que cette déclaration comprenne également la confirmation du partenaire relative à sa contribution financière au budget du projet.

Ligne budgétaire	<p>Un ensemble de centres de coûts qui facilitent les rapports sur les dépenses et les recettes. Chaque élément de coût peut être imputé à une seule ligne budgétaire, en fonction de la nature du coût. Les lignes budgétaires HIT intègrent les cinq catégories de coûts définis à l'article 18 du Règlement CTE (UE) 1299/2013.</p> <p>REMARQUE : HIT utilise le terme ligne budgétaire qui est équivalent au terme catégorie de dépense utilisé dans le règlement.</p>
Liste de contrôle	<p>Une liste de contrôle détaillée utilisée par les contrôleurs pour structurer et documenter leur travail de contrôle pour une période, un projet et un partenaire donnés.</p>
Liste des dépenses	<p>Elle fait partie du Rapport d'avancement du partenaire. Elle donne les dépenses prises en charge par un partenaire de projet se rapportant aux activités effectuées pendant la période couverte par le Rapport d'avancement. Elle comprend des informations sur les montants figurant sur les factures déclarées par le partenaire de projet, les montants vérifiés par le contrôleur de premier niveau, les montants approuvés par les organismes du programmes appropriés, etc.</p>
Livrable	<p>Un produit ou un service secondaire du projet qui contribue au développement de la réalisation principale du projet.</p>
Marché public	<p>Les contrats de marché public couvrent les fournitures, les services et les travaux. Les marchés publics dépassant une certaine valeur sont soumis aux règles et procédures de l'UE visant à garantir un traitement équitable des opérateurs économiques.</p>

Méthode de calcul équitable	<p>Quand des méthodes de calcul sont utilisées pour établir des options simplifiées en matière de coûts, 4 conditions principales doivent être respectées : les calculs doivent être faits à l'avance (c.-à-d. les options simplifiées de coûts doivent être définies ex-ante), et ils doivent être justes, équitables et vérifiables.</p> <p>Équitable signifie que la définition des taux forfaitaires, des barèmes standard des coûts unitaires et des montants forfaitaires permet de garantir que les bénéficiaires sont traités de manière égale sans favoriser certains bénéficiaires ou projets aux dépens d'autres. (Voir aussi Méthode de calcul - juste et Méthode de calcul - vérifiable).</p>
Méthode de calcul juste	<p>Quand des méthodes de calcul sont utilisées pour établir des options simplifiées en matière de coûts, 4 conditions principales doivent être respectées : les calculs doivent être faits à l'avance (c.-à-d. les options simplifiées de coûts doivent être définies ex-ante), et ils doivent être justes, équitables et vérifiables.</p> <p>Juste signifie que la définition des taux forfaitaires, des barèmes standard des coûts unitaires et des montants forfaitaires doit être raisonnable, c'est-à-dire basée sur la réalité sans être excessive ni extrême. (Voir aussi Méthode de calcul - équitable et Méthode de calcul - vérifiable).</p>
Méthode de calcul vérifiable	<p>Quand des méthodes de calcul sont utilisées pour établir des options simplifiées en matière de coûts, 4 conditions principales doivent être respectées : les calculs doivent être faits à l'avance (c.-à-d. les options simplifiées de coûts doivent être définies ex-ante), et ils doivent être justes, équitables et vérifiables.</p> <p>Vérifiable signifie que la définition des taux forfaitaires, des barèmes standard des coûts unitaires et des montants forfaitaires doit être basée sur des justificatifs documentaires qui peuvent être vérifiés. (Voir aussi Méthode de calcul - équitable et Méthode de calcul - juste).</p>
Modification du projet	Modification de la portée du projet convenue telle que définie par le formulaire de candidature approuvé.

Module de travail	Un groupe d'activités de projets qui sont liées et requises pour produire les principales réalisations du projet.
Montant certifié (AC)	Montant des dépenses éligibles inclus dans le certificat de l'autorité de certification (AC).
Montant certifié (CPN)	Montant des dépenses inclus dans le certificat du contrôleur de premier niveau (CPN).
Montant déclaré	Montant des dépenses encourues et payées (ou montant calculé en se basant sur les options de coûts simplifiés) par un partenaire de projet pour des dépenses se rapportant à la préparation et/ou à la mise en œuvre du projet. Le montant peut inclure, le cas échéant, des contributions en nature et la dépréciation. Fait l'objet de vérifications par le contrôleur de premier niveau et les organismes appropriés du programme.
Montant déclaré précédemment	Montant des dépenses éligibles accumulées, certifié par l'autorité de certification (AC) dans les Rapports d'avancement précédents.
Montant forfaitaire	Une des options de coûts simplifiés. Une somme forfaitaire est l'allocation intégrale de la subvention (calculée ex-ante), versée au projet au moment de la satisfaction des conditions pré-définies de l'accord sur les activités et / ou les réalisations. Les sommes forfaitaires utilisent des approximations de coûts établis en se basant sur des méthodes de calcul justes, équitables et vérifiables
Montant vérifié	Montant des dépenses vérifiées. La vérification est effectuée par les contrôleurs de premier niveau (CPN) et les organismes appropriés du programme.
Numéro d'index	Un nombre qui figure sur les documents pour faciliter les références futures ; par ex. les numéros d'indexation sont souvent utilisés par les contrôleurs de premier niveau pour référencer les documents contrôlés.
NUTS	La Nomenclature des unités territoriales statistiques (nomenclature française), NUTS, a été créée par Eurostat afin de fournir une classification standard des territoires de l'UE. C'est une nomenclature géographique qui découpe le territoire de l'Union européenne en régions selon trois différents niveaux.
Objectif (global) du projet	Fournit le cadre général de ce que le projet vise à accomplir et s'aligne sur l'objectif spécifique prioritaire du programme. Il se rapporte aux aspects stratégiques du projet.

Objectif spécifique du projet	Une déclaration concrète décrivant ce que le projet cherche à accomplir. Il fait référence aux principales réalisations du projet. Il peut être évalué à la fin du projet pour voir s'il a été atteint ou non.
Observation	Les observations consistent à regarder des personnes en train d'exécuter des activités se rapportant au projet telles qu'un événement ou une procédure interne. Les observations peuvent donc se dérouler dans les bureaux d'un partenaire de projet ou à tout autre endroit d'une activité de projet.
Options de coûts simplifiés	Contrairement aux coûts réels, les options de coûts simplifiés modifient le concept de dépenses payées par les partenaires de projet. Elles comportent des approximations de coûts et elles sont calculées selon une méthode prédéfinie (par ex. établies par le programme sur la base d'un calcul juste, équitable et vérifiable, ou définies par le règlement spécifique du Fonds) et basée sur les réalisations, les résultats ou autres coûts. L'application des options de coûts simplifiés signifie un éloignement de l'approche consistant à retracer chaque euro de dépense cofinancée à des documents justificateurs individuels. (Voir aussi Taux forfaitaire, Somme forfaitaire, Barème standard de coûts unitaires).
Partenaire de projet	Organisations partenaires impliquées dans la mise en œuvre du projet. REMARQUE : HIT utilise le terme partenaire de projet ; c'est un terme équivalent du terme bénéficiaire utilisé dans le règlement.
Partie prenante	Toute personne, interne ou externe à l'organisation qui a un intérêt dans le projet ou qui sera touchée par ses réalisations et résultats.
Période de déclaration	Une période donnée au cours de la durée de vie du projet ; les activités effectuées et les dépenses encourues et payées (sauf si les options de coûts simplifiés sont applicables) au cours de cette période, sont présentées dans un Rapport d'avancement et font l'objet d'un cofinancement du programme.
Période d'éligibilité	Période au cours de laquelle les dépenses du projet doivent être encourues et payées (sauf si les options de coûts simplifiés sont utilisées) afin de pouvoir qualifier pour le remboursement à partir des fonds du programme.

Phase de mise en œuvre du projet	Toutes les activités effectuées par les partenaires de projet et qui ont été présentées dans le formulaire de candidature et approuvées par le programme.
Phase de préparation du projet	Toutes les activités effectuées par les partenaires de projet lors du montage de la proposition de projet et lors de la préparation du formulaire de candidature.
Piste d'audit	Une piste d'audit adéquate garantit que les pièces de comptabilité gardées et les documents justificatifs y afférant, conservés au niveau de l'autorité de certification, de l'autorité de gestion, des organismes intermédiaires et des bénéficiaires, sont adéquats pour retracer les dépenses.
Porteur de projet / Candidat	Une organisation qui fait une demande de financement.
Preuve de paiement	Un document qui montre le paiement effectif des dépenses par ex. relevé bancaire, confirmation de transfert bancaire, reçu d'encaissement, etc.
Principe horizontal	Les principes horizontaux sont, dans le cadre du travail financé par l'UE, les principes d'importance fondamentale, qui sont pertinents et touchent toutes les régions de travail des projets financés par l'UE.
Priorité du programme	Domaine d'intervention thématique du programme.
Questions d'évaluation	Questions spécifiques utilisées pour évaluer si le projet est éligible au financement dans le cadre des programmes respectifs.
Rapport coût/réalisations	Terme qui fait référence au jugement permettant de décider si l'impact obtenu est suffisant par rapport à l'argent dépensé.
Rapport de contrôle	Un rapport qui résume les contrôles de premier niveau, les conclusions et les remarques, pour une période donnée. Il résume également les résultats du contrôle
Rapport d'étape	Un document écrit décrivant les conclusions d'une évaluation effectuée durant le projet par des partenaires de projet. Ce document comporte diverses informations telles que les objectifs qui ont été atteints, les ressources qui ont été utilisées, les problèmes rencontrés et s'il est prévu que le projet finisse à temps et dans les limites du budget.

Rapport financier	Il fait partie du Rapport d'avancement. C'est un rapport périodique sur l'évolution financière du projet par rapport aux activités effectuées et aux accomplissements (livrables, réalisations). Il comprend des informations sur les dépenses prises en charge par les partenaires du projet et les recettes qu'ils ont perçues.
Réalisation	<i>voir Réalisation principale du projet</i>
Réalisation principale du projet	L'impact des activités financées qui nous renseignent sur ce qui a été réellement produit avec l'argent donné au projet. Cela peut être représenté par un indicateur de réalisation du programme et contribue directement à l'obtention du résultat du projet.
Recalcul	Le recalcul consiste à refaire un calcul effectué par le bénéficiaire afin de calculer les dépenses éligibles pour un élément de coût spécifique (par ex. taux forfaitaire pour les bureaux et les tâches administratives, les dépréciations, etc.).
Recette nette	Les rentrées liquides nettes versées par les utilisateurs pour les biens et les services fournis par le projet, tels que les charges à payer directement par les utilisateurs pour l'utilisation d'infrastructures, pour la vente ou la location de terrains ou de bâtiments, ou les paiements pour les services, moins les coûts de fonctionnement et de remplacement des équipements de courte durée de vie encourus durant la période concernée.
Représentant légal	Une personne autorisée à signer les documents contraignants (par ex. formulaire de candidature, conventions d'octroi) au nom d'une organisation.
Résultat	Situation visée à la fin du projet ou très peu de temps après, et qui est une combinaison de résultats, réalisations et livrables de projets.
Résultat	<i>voir Résultat de projet</i>
Résultat du programme	Le changement recherché (dans la situation de référence) au vu de l'objectif spécifique à réaliser.
Résultat du projet	L'avantage immédiat de l'exécution du projet qui nous renseigne sur le bénéfice de l'utilisation des principales réalisations du projet. Il doit indiquer le changement visé par le projet.
Risque	Potentielle source d'erreur, généralement interprétée dans le contrôle de premier niveau comme étant une source d'erreur potentielle dans le rapport financier du partenaire de projet.

Rôle de partenaire	C'est une catégorie de fonction du partenaire de projet qui dépend des responsabilités du partenaire ou de sa situation géographique.
Source de vérification	Les éléments qui établissent ou confirment l'exactitude ou la vérité des informations fournies.
Taux de cofinancement	C'est le taux maximal de cofinancement du programme appliqué aux dépenses éligibles du projet et de chaque partenaire éligible. En fonction des fonds gérés par le programme, différents taux de cofinancement peuvent être appliqués à différents fonds.
Taux forfaitaire	Une des options de coûts simplifiée. Des coûts éligibles de catégories spécifiques, qui sont clairement définies à l'avance, sont calculés en appliquant un pourcentage fixé ex-ante à une ou plusieurs catégories de coûts éligibles. Les taux forfaitaires utilisent des approximations de coûts et ils sont soit basés sur des méthodes de calcul justes, équitables et vérifiables, ou ils sont définis par une réglementation spécifique du Fonds.
Transférabilité	La transférabilité indique dans quelle mesure les principales réalisations du projet peuvent être généralisées ou transférées dans d'autres contextes ou environnements. Les partenaires de projet peuvent renforcer la transférabilité en décrivant minutieusement les réalisations et les suppositions qui étaient au cœur du développement du projet. Il incombera à l'organisation qui souhaite 'transférer' les réalisations dans un autre contexte de juger dans quelle mesure il est raisonnable de faire ce transfert.
TVA	Une catégorie de taxe de consommation imposée sur un produit chaque fois que de la valeur est ajoutée à un stade de la production et au moment de la vente finale. Seule la TVA qui ne peut pas être recouvrée dans le cadre de la législation nationale sur la TVA, peut figurer dans les dépenses éligibles.
Type de partenaire	Une classification des partenaires de projet selon leur but principal sans prendre en compte leur statut juridique (qui peut être public ou privé).
Valeur cible	Un objectif quantifiable exprimé par un indicateur pour une valeur à atteindre, en général dans un délai déterminé.

Valeur probante équivalente	Les factures et autres documents équivalents aux factures, utilisés comme justificatifs pour les dépenses encourues par les partenaires du projet. Des pièces comptables de valeur probante équivalente, doivent être fournies par les partenaires du projet, pour les dépenses où aucune facture n'est disponible. Pour les barèmes standard des coûts unitaires, les montants forfaitaires, les taux forfaitaires et les contributions en nature, il n'y a pas de justificatif de dépense à fournir.
vérification	Vérification signifie vérifier un aspect spécifique d'une recette ou d'une dépense. (Voir aussi <i>Contrôle</i>)
Vérification	Mesures prises par les CPN et les organismes appropriés du programme pour garantir que les produits et les services cofinancés ont été livrés et que les dépenses déclarées ont été payées, et sont conformes au droit applicable, au Programme opérationnel et aux conditions d'obtention d'aide pour le projet.
Vérifications administratives et d'éligibilité	Liste de contrôle utilisée lors du premier stade de la procédure de sélection des projets après la clôture des appels à projet. Le but est de vérifier les conditions de base du programme et de l'appel à projet. Le non-respect de certains de ces critères peut aboutir à (1) un rejet direct de la candidature ou (2) à une demande d'informations supplémentaire ou de clarification.